Envoi au contrôle de légalité le : 2 juin 2023 Affichage le : 2 juin 2023 Publication le : 2 juin 2023



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS "GAGNE TA PLAQUE À BOLLAERT AVEC LE DÉPARTEMENT"!

Le Président du Conseil départemental,

Considérant l'organisation du Jeu-concours "Gagne ta plaque à Bollaert avec le Département" ! se tenant du 25 mai 2023 au 11 juin 2023 à 24h ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer les modalités d'organisation de ce concours et que le dépôt d'un tel règlement auprès d'un office ministériel n'est pas obligatoire ;

ARRÊTE:

Article 1:

D'adopter le règlement du jeu concours organisé dans le cadre du jeu concours « Gagne ta plaque à Bollaert avec le Département » !, ci-annexé.

Article 2:

Le règlement visé à l'article 1 pourra être modifié selon les mêmes modalités.

Arras, le 1 juin 2023

Pour le Président du Conseil départemental,

Original signé électroniquement

Jean-Marie CORBISIER
Directeur de la Communication

Jeux-concours "Gagne ta plaque à Bollaert avec le Département" !

Politique de confidentialité

Le Département du Pas-de-Calais (siégeant à : Hôtel du Département – rue Ferdinand Buisson 62018 ARRAS Cedex 9) organise un jeu concours interne réservé à ses agents et destiné à leur faire gagner des plaques "Gagne ta plaque à Bollaert avec le Département".

Le jeu se déroule aux dates indiquées et selon les modalités exposées sur l'actualité publiée sur le site intranet du Conseil départemental du 25 mai au 11 juin 2023 à 24h.

Seuls les collaborateurs en activité dans les services du Conseil départemental peuvent prendre part au jeu.

Le Département met en jeu 28 plaques.

Chaque gagnant recevra un mail avec un formulaire de commande du RC Lens.

Les personnes désirant concourir sont invitées à s'enregistrer sur la plateforme en ligne via l'intranet du Département du Pas-de-Calais.

La plateforme d'inscription empêchera toute inscription en doublon. Les responsables de services peuvent néanmoins inscrire leurs collaborateurs ne disposant pas d'un accès à l'intranet, en renseignant les informations demandées à savoir : Nom, prénom, Matricule, adresse mail, numéro de téléphone.

Les gagnants sont tirés au sort de la manière suivante :

La liste des participants est arrêtée à l'heure limite de la fin de jeu comme indiquée dans l'annonce du jeu, soit le 11 juin à 24h.

Il n'est pas possible de demander l'échange des prix mis en jeu contre espèces ou autres prix.

Les plaques ne sont en aucun cas cessibles, ils sont en revanche transmissibles à l'entourage familial proche ou un collègue. En cas de revente avérée de plaques, le participant s'expose à une exclusion de 2 ans de tout jeu concours organisé en interne par la direction de la communication / bureau de la communication interne.

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de modifier, de proroger ou d'annuler le jeu, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne pourrait être engagée de fait.

Dans le cas où ces mêmes conditions ou autres empêcheraient la remise des lots, les gagnants ne pourront rechercher la responsabilité de l'organisateur ou demander leur contre-valeur en euros.

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du règlement complet de ce jeu.